

Séance du 1^{er} juillet 2025

Nombre de Conseillers

En exercice	9
Présents	8
Votants	8
Exprimé	8
Exclus	

Date de convocation

24/06/2025

Date d'affichage

24/06/2025

L'An deux mille vingt-cinq le 1er juillet à 20 h 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Xavier DELOUIS.

Etaient présents : Xavier DELOUIS, RAYNALDY Josette, Yves MIQUEL, Michel VAISSIER, Renée-Claude PAQUET, GIZARD Jérémy, ANDRIEU Nicolas, LAURENS Paul

Absent excusé : Bertrand NAYROLLES

Représentés :

Secrétaire séance : Nicolas ANDRIEU

OBJET : Approbation des statuts d'Aveyron Ingénierie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5511-1 ;

Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 5 novembre 2024, ci-annexés ;

Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment sur les points suivants :

- Simplifications administratives avec les adhérents
- Composition du Conseil d'Administration
- Attributions du Conseil d'Administration
- Rôle du Directeur de l'Agence
- Commissions de travail thématiques entre élus

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante afin de rendre effective l'adhésion de notre **Commune de CASSUEJOULS**] à Aveyron Ingénierie, dans le cadre des nouveaux statuts de l'agence et de permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre structure.

Après en avoir délibéré, l'assemblée :

- **APPROUVE** les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Nombre de conseillers	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
En exercice : 8 Titulaires présents : 8 Suppléants présents : 0 Pouvoirs : 0 Votants : 8 Excusés : 0	8	0	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.
Le Maire

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture de Rodez
Et publication ou notification le 10 juillet 2025

Mise à disposition sur : INTRAMUROS